

## AVIS DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DE LA BASE DE LOISIRS D'ORCIÈRES – ORCIÈRES

### **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITE ADJUDICATRICE**

#### **I.1) Nom et adresse**

Nom officiel : Ville d'ORCIÈRES

Adresse Postale : MAIRIE D'ORCIÈRES, M. Le Maire, Le village 05170 Orcières

Ville : ORCIÈRES

Code NUTS : FRL02

Code postal : 05170

Pays : France

Point(s) de contact : RICOU François

Téléphone : 04.92.55.70.26

Courriel : dgs.mairie.orcieres@orange.fr

Fax : 04.92.55.89.20

Adresse(s) internet : adresse principale (<http://www.orcieres-mairie.fr>)

Adresse du profil d'acheteur : <http://marchespublics.ledauphine-legales.com/accueil.htm>

#### **I.3) Communication**

-Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://marchespublics.ledauphine-legales.com/accueil.htm>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

-le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant les offres doivent être envoyées

-par voie électronique via : <http://marchespublics.ledauphine-legales.com/accueil.htm>

-au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

### **SECTION II : OBJET**

#### **II.1) Étendue du marché**

II.1.1) Intitulé : Concession portant délégation de service public pour l'exploitation de la base de loisirs d'Orcières.

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 92000000

#### **II.2) Description**

II.2.4) Description des prestations :

L'activité de service public dont la gestion sera confiée au titulaire comprend les activités suivantes :

— un bâtiment accueillant : un restaurant/bar (96 m2) d'une capacité de 90 couverts et une terrasse extérieure, cuisine (avec possibilité d'agrément en cuisine centrale) ; un gîte d'une capacité de 13 chambres quadruples ;

- un petit bâtiment d'accueil comprenant également le poste de secours et des sanitaires ;

— un camping d'une superficie de 15.180 m2, 50 emplacements, 2 étoiles, sanitaires neufs ;

- un espace aqua ludique composé : d'un lac d'agrément à usage de baignade surveillée (y compris le système d'alimentation en eau) ; de 2 espaces de jeux d'enfants, une aire de pique-nique, des jeux aquatiques ;
- une zone verte : espace détente et pique-nique ;
- une zone de jeux : city-stade, terrain de beach-volley, terrain de pétanque, circuit pumtrack.

Le délégataire devra gérer à ses risques et périls, la base de loisirs située sur la station touristique communale.

La durée de la convention sera fonction de la nature et du montant des investissements réalisés par le délégataire. Elle sera comprise entre 5 et 10 ans.

### **II.2.5 Critères d'attribution**

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation

## **SECTION III : RENSEIGNEMENT D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE FINANCIER ET TECHNIQUE**

### **III.1 Conditions de participation**

#### **III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Liste et description succincte des conditions : Les conditions de participation sont précisées dans le Règlement de consultation figurant dans le DCE qui est à retirer gratuitement par les candidats sur le profil acheteur <http://marchespublics.ledauphine-legales.com/accueil.htm>

#### **III.1.2) Capacité économique et financière**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation :

Les conditions de participation sont précisées dans le Règlement de consultation figurant dans le DCE qui est à retirer gratuitement par les candidats sur le profil acheteur <http://marchespublics.ledauphine-legales.com/accueil.htm>

#### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation :

Les conditions de participation sont précisées dans le Règlement de consultation figurant dans le DCE qui est à retirer gratuitement par les candidats sur le profil acheteur <http://marchespublics.ledauphine-legales.com/accueil.htm>

#### **III.1.5) Informations sur les concessions réservées**

La concession est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées : NON

L'exécution de la concession est réservée dans le cadre de programmes d'emplois protégés : NON

## **SECTION IV : PROCÉDURE**

### **IV.2) Renseignements d'ordre administratifs**

#### **IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres**

**Date : 29 avril 2019 Heure locale : 12h00**

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **VI.1) RENOUELEMENT**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

### **VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

a) La consultation est organisée conformément aux articles 9-2° et 10-1° du décret N°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession (procédure allégée).

b) La consultation est menée selon une procédure ouverte (CE, 15 décembre 2006, « *Corsica ferries* »). Les candidats sont invités à remettre simultanément leur dossier de candidature et leur offre avant l'heure et la date limite indiquées ci-dessus, suivant les conditions prévues par le présent avis et précisées dans le Règlement de consultation. La Commission de délégation de service public (CDSP) analysera si les candidats disposent des capacités suffisantes au regard des critères énumérés dans le règlement de la consultation. Des négociations seront engagées avec les seuls candidats disposant des capacités suffisantes. Des offres pourraient être éliminées progressivement en cours de procédure, dans les conditions prévues par le Règlement de consultation.

c) Une visite du site est possible sur demande des candidats suivant les modalités prescrites par le règlement de la consultation.

#### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Marseille, 22-24, rue Breteuil, 13281, Marseille Cedex 6, F, Téléphone : (+33) 4 91 13 48 13, Courriel : [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr), Fax : (+33) 4 91 81 13 87

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Introduction du recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Marseille, 22-24, rue Breteuil, 13281, Marseille Cedex 6, F, Téléphone : (+33) 4 91 13 48 13, Courriel : [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr), Fax : (+33) 4 91 81 13 87

#### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS